



HAYBACHDBAN

Octobre 2008

LETTRE BIMESTRIELLE DE LA REPRESENTATION DU CNA EN FRANCE

N° 12

Éditorial

APPEL POUR L'UNION DES ARMÉNIENS AU JAVAKHK

L'explosion provoquée dans la nuit du 17 juillet près de la maison du chef de la police d'Akhalkalak a eu pour conséquence le déploiement d'un nombre important de militaire des forces spéciales géorgiennes en Akhalkalak semant la violence et la terreur au Javakhk, suivit de descente de police sans aucune autorisation judiciaire, de façon illégale et violente, dans les maisons des Javakhtsis, démontrant l'attitude du pouvoir géorgien à l'égard des populations arméniennes au Javakhk.

Le fait est que, jusqu'à ce jour au Javakhk, règne une atmosphère de peur et de terreur, et de nombreux Arméniens du Javakhk déclarent qu'en cas de persistance, la situation pourrait se transformer en révolte.

Nous devons simplement, prendre des mesures correctes pour sortir de cette situation gelée sans avoir honte devant les futures générations. L'ensemble de notre nation doit déterminer le sort du Javakhk et des Javakhtsis pour éviter de redevenir un Nakhidchevan.

Nous devons regarder les choses dans leur réalité. De la question du Javakhk dépend aussi l'existence de notre nation, de notre patrie – de l'Arménie et de son Etat.. L'expulsion des Arméniens du Javakhk n'est pas seulement un des vieux rêves de la Géorgie mais aussi de la Turquie, détruisant l'Arménie et le peuple arménien. C'est cette idée barbare de la Turquie qui est mis en œuvre de ses mains par les autorités de la Géorgie.

Gurgen Shirinyants

SOMMAIRE

- **Éditorial** : Appel pour l'Union des Arméniens au Djavakhk.
- **Actualités** : «La Russie ne tolérera plus de nouvelles humiliations».
- **Dossier** : Le Site Imprescriptible et sa façon très particulière de présenter l'histoire du Génocide des Arméniens.
- **Artsakh** : Le traditionnel 28 juillet.
- **Annonces** : Cours d'arménien d'Arménie Occidentale.

Actualités

«La Russie ne tolérera plus de nouvelles humiliations»



«Pour les Russes, le 08 août, date de l'attaque géorgienne contre l'Ossétie du Sud, sonne comme le 11 septembre pour les Américains», a lancé le président russe Dmitri Medvedev, lors d'une rencontre avec des experts et journalistes étrangers du Valdai Club.

Selon Dmitri Medvedev, l'agression géorgienne, «préparée psychologiquement, matériellement et militairement» avec l'aide américaine, a marqué «la fin définitive des illusions» que les Russes ont longtemps entretenues sur un ordre international «juste, équilibré, fondé sur le droit international et l'égalité des Etats.

«Depuis le début des années 90, nous aurions voulu être considérés comme membre à part entière de la communauté mondiale, mais zéro!» s'est enflammé le président russe, pour qui les humiliations incessantes subies par la Russie, en particulier de la part de l'équipe dirigeante américaine, ont désormais atteint leurs limites. «Nous ne pouvons plus les tolérer», a-t-il répété.

Selon lui, l'offensive surprise des troupes géorgiennes contre la minorité ossète dans la nuit du 7 août et l'absence de réaction occidentale ont joué le rôle du détonateur pour les Russes.

Dmitri Medvedev a évoqué les moments difficiles de ce début de conflit dans le Caucase. En vacances sur la Volga, il a été réveillé vers 1 heure du matin par son ministre de la Défense lui annonçant que la Géorgie venait de déclarer la guerre à l'Ossétie. «J'ai tout d'abord cru qu'il s'agissait d'une provocation comme celles que les Géorgiens ont régulièrement commises, a expliqué Dmitri Medvedev, et

j'ai attendu plusieurs heures avant de donner l'autorisation d'ouvrir le feu. Quand les premiers missiles sont tombés de nuit sur les villes ossètes et que le quartier général de nos forces de maintien de la paix a été pris pour cible, j'ai donné l'ordre de riposter et de repousser les assaillants».

... «George m'a demandé : à quoi tout cela te sert-il, toi, le jeune président libéral ? Ce calcul était une erreur de la part des États-unis, et un crime de la part de la Géorgie.» Pour lui, le responsable principal du conflit est sans conteste le chef de l'État géorgien, Mikhail Saakashvili, qualifié de «personnage imprévisible, habité par diverses pathologies, mentalement déséquilibré et consommateur de stupéfiants».

Dmitri Medvedev a accusé les Occidentaux de confondre sans cesse la Russie nouvelle avec l'ancienne URSS et d'imposer leur idéologie au reste du monde.

Il a plaidé pour un système multipolaire faisant place aux nations émergentes et à l'Union européenne et réclamé une refonte du système de sécurité international.

Ce dernier devrait selon lui être fondé sur le droit international, l'une des conquêtes et conséquences importantes d'un XXe siècle meurtrier. «Ce droit ne doit pas disparaître, même si le XXIe siècle a débuté par la négation de ce qui a été réalisé auparavant à cet égard», allusion aux interventions occidentales en Serbie et en Irak notamment.

Cette multi polarisation n'empêche pas Dmitri Medvedev de réclamer pour son pays le droit à une zone dans laquelle la Russie devrait voir ses intérêts respectés. Les contours de cette zone d'influence restent flous. A l'évidence, le président russe y place l'Ukraine et la Géorgie et juge «nuisible et profondément déstabilisante» la perspective d'une éventuelle adhésion de l'un ou l'autre de ces deux voisins à l'O-

Nouvelles du Djavakhk

C'est en toute transparence que le Conseil National Arménien, sous sa responsabilité, diffuse la déclaration de Gurgen Shirinyants, actuellement en fuite et dont la tête serait mise à prix par les autorités géorgiennes, concernant les événements qui se sont produits en juillet 2008 au Javakhk avant les affrontements militaires qui se sont déroulés en Ossétie du Sud.

« [...]les autorités locales, des structures du pouvoir géorgien et des personnes qui exercent à leur gré des opérations anti-arméniennes au Javakhk, n'ont qu'un seul objectif éliminer l'Alliance démocratique « Javakhk Uni » qui est au Javakhk la structure la plus indépendante et qui, depuis sa création jusqu'à ce jour contribue à protéger les intérêts et les droits des Arméniens du Javakhk, dont l'existence n'est pas acceptée par les autorités géorgiennes.

Il est clair dans un premier temps que cette provocation a des implications politiques. Fouiller notre maison, et les maisons de nos parents, les appartements des membres de l'Alliance démocratique « Javakhk Uni » puis la détention de mes parents, des membres de l'Alliance et de leur famille sur de simples soupçons suite à une explosion qui a eu lieu à proximité de la maison du chef de la police d'Akhalkalak, en m'accusant directement, comme il a été prétendu, est une directive politique, mais il est nécessaire de préciser que le 17 juillet à 20h00, des policiers sont intervenus pour venir me « chercher », accompagnés de Géorgiens, pas seulement des officiers de police et mais aussi des inconnus en civil, qui généralement n'ont rien à voir avec les autorités géorgiennes ainsi que certains qui n'ont pas la citoyenneté de Géorgie (ils étaient tous armés), faisant illégalement irruption dans notre maison. Je tiens à annoncer que, les accusations puérite de ma participation à cette explosion sont sans fondement, je précise que je n'ai aucun rapport avec cette explosion, qui a eu lieu à proximité de la maison du chef de la police d'Akhalkalak Saponvel (Samvel) Petrossian

... Cet incident est l'expression des traitres, vendeurs du Djavakhk. [...] **G. Shirinyants**

Que se passe-t'il sur le site Imprescriptible ? http://www.imprescriptible.fr/pedagogie/pedagogie/100_reponses/1.htm

Le Site Imprescriptible a une façon très particulière de présenter l'histoire du Génocide des Arméniens.

En effet 100 questions mais surtout 100 réponses, que nous allons étudier progressivement pour démontrer aux Arméniens, la façon subtile mais surtout cynique que peuvent avoir quelques universitaires pour déformer l'histoire du Génocide des Arméniens.

Le but est simple, puisqu'il consiste à révisiter l'histoire puis à laver l'histoire dans la perspective d'une utilisation politique pro turque, en vue d'une perspective de réconciliation tout aussi politique, au-delà de la réalité du droit relatif à ce que peut représenter l'application d'un plan d'extermination de plus de deux millions d'Arméniens autochtones par un Etat raciste et criminel et par les gouvernements successifs de cet Etat.

(WAN : Western Armenia News)

001 - Que désigne-t-on par « génocide des Arméniens » ?

Imprescriptible : Par cette expression, on désigne l'extermination des deux tiers de la population arménienne de l'Empire ottoman pendant la Première Guerre mondiale, en 1915-1916, sur ordre du gouvernement «jeune-turc» de l'époque - soit de 1,2 à 1,5 million de victimes, à la fois militaires (soldats mobilisés dans l'armée ottomane) et civiles (femmes, enfants et vieillards restés dans les villes et les villages).

WAN : Par ce qualificatif juridique, on distingue l'extermination de plus de deux tiers de la population autochtone arménienne en Arménie occidentale de 1894 à 1923, sur ordre des gouvernements hamidiens, jeunes-turcs, et kémaliste soit plus de deux millions de victimes civiles.

Commentaires : (préciser que la population mâle arménienne était uniquement des militaires démontre une véritable volonté falsificatrice).

002- Quelle est la définition d'un génocide ?

Imprescriptible : Le génocide est défini dans l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1948 et entrée en vigueur le 12 janvier 1951.

Dans cette convention, « le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a. meurtre de membres du groupe ;
- b. atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c. soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d. mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e. transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

Cette convention a été signée par la Turquie le 31 juillet 1950.

WAN : Cette définition a été reprise dans l'article 6^[3] du Statut de Rome le 17 juillet 1998, l'acte fondateur de la Cour pénale internationale.

003 - L'extermination des Arméniens correspond-elle à la définition du génocide ?

Imprescriptible : Oui. La communauté arménienne de l'Empire ottoman a souffert de chacune des exactions citées comme constitutives d'un génocide par l'ONU. Les Arméniens ont été

exterminés non pour ce qu'ils avaient fait, mais pour ce qu'ils étaient.

WAN : Oui, la nation arménienne en Arménie Occidentale a subi un plan d'extermination total reconnu comme un génocide par l'ONU. Les Arméniens ont été exterminés par les gouvernements successifs turcs pour ce qu'ils étaient c'est-à-dire une nation autochtone sur leur terre historique.

004 - Quand a eu lieu le génocide des Arméniens ?

Imprescriptible : Il s'est principalement déroulé d'avril 1915 à juillet 1916, période au cours de laquelle la plus grande partie de la population arménienne de l'Empire ottoman a été physiquement détruite.

WAN : Le génocide des Arméniens s'est déroulé de 1894 à 1923 (finalisé par la signature du traité de Lausanne, acte officiel déterminant par omission la résolution internationale sur la question nationale arménienne), période au cours de laquelle de trois millions d'arméniens vivant en Arménie Occidentale, il n'en resta que 150.000 en 1922, d'après les statistiques de lord Curzon.

005 - 24 avril, jour de commémoration du génocide des Arméniens. Pourquoi cette date ?

Imprescriptible : Cette date commémore le début du génocide : c'est le 24 avril 1915, à la veille de la bataille de Gallipoli, qu'a lieu la première rafle des élites de la capitale, Istanbul, visant à décapiter la nation arménienne. Environ 650 notables et intellectuels (il y en aura en tout plus de 2 000) sont arrêtés, déportés en Anatolie et assassinés.

WAN : Cette date ne peut pas commémorer le début de l'application du plan d'extermination de la nation arménienne, elle ne peut que commémorer le début de la période culminante du génocide.

006 - Qui a perpétré ce génocide ?

Imprescriptible : Ce meurtre de masse a été planifié et exécuté par le gouvernement ottoman, alors dirigé d'une main de fer par le « Comité Union et Progrès » (Ittihad ve Terraki), issu de l'organisation nationaliste des Jeunes-Turcs. Ce mouvement, apparu en 1889 au sein d'étudiants de l'école militaire de médecine d'Istanbul, et composé de plusieurs courants (décentralisateur ou, au contraire, jacobin), avait pour objectif de sauver l'Empire ottoman en déclin. Le Comité Union et Progrès, représentant l'aile la plus radicale et la plus nationaliste du mouvement, avait opté pour une politique de « turquisation » du territoire et de la population et de « pantouranisme », c'est-à-dire d'une alliance des peuples turcs, des

Que se passe t'il sur le site Imprescriptible ? (... suite)

Balkans à l'Asie centrale.

WAN : Le plan d'extermination qualifié de génocide de la nation arménienne a été enclenché officiellement par ordre du Sultan Abdul Hamid II en 1894, au moment de la création des régiments hamidiés.

Il s'est poursuivi de façon organisée, toujours au niveau gouvernemental dirigé par le [Comité Union et Progrès](#), en phase d'application d'avril à mai 1909 et face au manque de réactions effectives, nationale et internationale, la phase culminante du plan d'extermination s'est déroulé de 1915 à 1917. La phase finale du plan d'extermination a eu lieu de 1917 à 1922 sous l'égide de Mustapha Kémal au cœur de l'Arménie Occidentale y compris en Cilicie et en Azerbaïdjan.

007 - Y avait-il eu des antécédents aux massacres de 1915 ?

Imprescriptible : Oui. Ce processus génocidaire avait commencé deux décennies plus tôt, avec les massacres de 1894-1896, sous le « sultan rouge » Abdulhamid II (1876-1909), qui firent de 200 000 à 250 000 morts. Ils furent suivis par les massacres d'avril 1909, principalement à Adana, en Cilicie (30 000 morts), durant cette période trouble de transition entre la chute d'Abdulhamid II et la mise en place du nouveau régime des Jeunes-Turcs, qui avaient mené la révolution constitutionnelle de juillet 1908.

WAN : Selon la définition du génocide, ci-dessus, les massacres organisés par le Sultan Abdul Hamid II ainsi que ceux organisés par le [Comité Union & Progrès](#), et par Mustapha Kémal, sont qualifiés de génocide par le Conseil National Arménien.

008 - En-quoi le génocide de 1915 se distingue-t-il de ces précédents massacres ?

Imprescriptible : L'ambassadeur américain à Istanbul, Henry Morgenthau, qui fut l'un des grands témoins des événements de 1915, rapporte que Talaat Pacha, le principal architecte du génocide, se vantait d'avoir « plus fait pour la solution du problème arménien en trois mois qu'Abdulhamid en trente ans ». Le génocide de 1915 se distingue par son ampleur (il vise à faire disparaître l'ensemble de la population arménienne de l'Empire et non plus à « remettre à sa place » une minorité dominée) ; son organisation méthodique et planifiée (les déportations et massacres ont lieu simultanément dans tout l'Empire, et suivant un même modèle) ; sa modernité dans les moyens (large utilisation du télégraphe) et dans son idéologie - le nationalisme paranoïaque d'un groupe révolutionnaire proto-totalitaire, excluant l'adversaire supposé, privé de son humanité, comme un danger mortel : le Comité Union et Progrès voit en effet les Arméniens comme de dangereux ennemis de l'intérieur, supposés russophiles et séparatistes, gênant leur projet d'un État ethniquement homogène et d'une « économie nationale ». L'année 1915 se distingue aussi par le contexte propice, empêchant toute intervention extérieure, d'une guerre totale comme l'a été le premier conflit mondial, auquel l'Empire ottoman participe aux côtés des Puissances centrales (Allemagne, Autriche-Hongrie) contre l'Entente (France, Royaume-Uni, Russie).

WAN : Le fait que Talaat Pacha rapporte qu'il a

fait mieux qu'Abdul Hamid II ne signifie pas que le plan d'extermination de la nation arménienne par Abdul Hamid II n'est pas un génocide, bien au contraire il justifie ainsi une continuité dans un plan d'extermination, il est fort possible qu'il est été non seulement l'architecte, mais aussi maître d'œuvre et maçon.

009 - Comment a été organisé ce génocide ?

Imprescriptible : On ignore la date précise de la décision. En février 1915, le génocide commence par le désarmement, l'affectation à des bataillons de travail (amale tabouri) puis l'exécution des soldats arméniens mobilisés dans l'armée ottomane. Il se poursuit par la destitution des fonctionnaires et l'arrestation puis l'élimination des élites (députés, médecins, avocats, enseignants, journalistes, commerçants, etc.). Enfin, il débouche sur l'expulsion du reste de la population des villes et des villages sous prétexte de les déplacer loin des zones de front : les rares hommes valides non mobilisés sont séparés de leurs familles et assassinés, tandis que les femmes, les enfants et les vieillards sont soit massacrés sur place, soit affamés, soumis à toutes sortes d'atrocités (viols, tortures, mutilations) et déportés vers les déserts de Syrie et d'Irak où les rares survivants de ces marches de la mort sont regroupés dans des camps de concentration, puis dispersés et anéantis. Les déportations, à pied ou, quand il existe une voie ferrée, dans des wagons à bestiaux, sont à la fois le moyen principal d'extermination et de dissimulation du génocide. La conversion à l'islam n'offre souvent qu'un répit temporaire, à la différence des années 1894-1896. A noter, l'enlèvement fréquent de jeunes filles et d'orphelins, turquisés de force, ce qui sera plus tard à l'origine de la définition d'un des éléments constitutifs du génocide en dehors des massacres - à savoir le « transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

WAN : On n'ignore pas la date de la décision puisque la décision a été enclenchée par le Sultan Abdul Hamid II lors de la création des régiments hamidiés en 1891.

010 - Où ces massacres ont-ils été perpétrés ?

Imprescriptible : Dans toutes les provinces peuplées d'Arméniens en Anatolie, dans les six vilayet (provinces) de l'est (autour des villes d'Erzeroum, Van, Bitlis, Diyarbakir, Sivas, Kharpout, Trébizonde) qui constituaient leur principale aire de peuplement historique avec la Cilicie au sud, mais aussi dans les régions du centre et de l'ouest (Adabazar, Bursa, Kastamouni, Konya, Angora, Yozgat, Amasya, etc.), où existaient de fortes communautés arméniennes.

WAN :

- De 1894 à 1896 : en Arménie Occidentale et à Constantinople (6.000 victimes en réponse au mouvement d'autodéfense des Arméniens).

- D'avril 1909 à mai 1909 : en Cilicie et principalement dans la province d'Adana.

- De 1915 à 1917 : en Arménie Occidentale et en Anatolie.

- De 1918 à 1922 : en Arménie Occidentale, en Cilicie, en Artsakh du Nord et en Azerbaïdjan.

Il n'existait pas de fortes 'communautés arméniennes', les Arméniens étaient et sont toujours une nation autochtone vivant sur leur terre depuis des millénaires.

Nouvelles d'Artsakh

Depuis la fin de la guerre en Artsakh, il est de tradition, le 27 juillet, pour les Combattants de la Libération de monter sur le Mont Aragadz à 4090 mètres d'altitude, afin d'honorer plusieurs Combattants de la Libération tombés durant cette guerre.

Le 27 juillet 2008, en la mémoire du Commandant **Léonid Azkaldian** et de **Manoug Sahakian** "Mantch" la décision fut prise cette année par le Conseil National Arménien, sous l'égide des familles des disparus de faire préparer deux plaques commémoratives en la mémoire de Léonid Azkaldian et de Manoug Sahakian "dit Mantch".

Le ciel était radieux et à partir du lac, il aura fallu deux heures trente d'ascension.

Nous avons donc l'honneur de pouvoir vous montrer par image, la préparation, et la pose de ces deux plaques sur le sommet du Mont Aragadz à 4090 m.



Nos permanences :

à Paris (sur rdv) :

- Le Lundi de 15h00 à 18h00, **L.P.D.A.O** :
14 avenue René Boylesve 75016 Paris
- Le Jeudi de 15h00 à 18h00, **A.A.A.O** :
14 avenue René Boylesve 75016 Paris
- Le Vendredi de 17h00 à 20h00 et,
- Le Samedi de 9h00 à 12h00, **L.P.D.A.O** :
Mairie du XVIème arrondissement
71, avenue Henri-Martin
75016 Paris

Tél. : 06 28 13 82 33

E-mail : aaao@haybachdban.org
informations@lpdao.org

- Le Samedi de 13h00 à 16h00, **Hargank** :
54, rue Jean Baptiste Pigalle 75009 Paris

Tél. : 06 28 25 57 00

E-mail : hargank@free.frà Marseille (sur rdv) :

- Les Lundi et Jeudi de 14h00 à 15h30 :
Cité des Associations
93 rue de la Canebière
13001 Marseille

Tél. : 06 32 91 53 46

E-mail : violetta@haybachdban.org

Nos différents sites internet :

www.haybachdban.org
www.western-armenia.eu/news/
www.haydjampa.eu

Soutenez nos actions ...

Vous pouvez soutenir les différentes missions en charge du Conseil National Arménien et des délégués de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale, entre autre :

- Faire valoir nos droits à l'autodétermination, auprès des instances internationales,
- Défendre les droits et intérêts des descendants des rescapés du Génocide,
- Lutter contre le Génocide culturel et la désintégration du Patrimoine National,
- Combattre le révisionnisme et le négationnisme à l'encontre du Génocide et de notre existence,
- Défendre l'apprentissage de notre langue, de notre histoire, et organiser la transmission de nos connaissances en direction de nos jeunes générations,
- Soutenir nos compatriotes d'Arménie, d'Artsakh, du Djavakhk, et du Nakhitchevan.

En transmettant directement votre participation par chèque « à l'ordre du CNA » à l'adresse :



AAAO
MDA 16e, Boîte N° 2
14, Avenue René Boylesve
75016 Paris

Tout règlement sera confirmé par un reçu CERFA, qui vous permettra de justifier de votre participation auprès des services fiscaux.

Cours de langue arménienne d'Arménie Occidentale :**L'ASSEMBLEE DES ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE : Paris, Marseille et Cannes**

Dans le cadre d'une sensibilisation à l'Arménie Occidentale, l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale organise des cours de langue arménienne d'Arménie Occidentale pour débutants.

Nous vous attendons nombreux, pour recevoir un enseignement adapté à chacun avec des objectifs clairement définis pour que vous puissiez progresser à votre rythme et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

A CANNES**TOUS LES SAMEDI de 10h00 à 12h00**Contact : haydjampa@wanadoo.fr<http://www.western-armenia.eu/news/Annonces/Aved.htm>**MARSEILLE****TOUS LES MERCREDI de 10h00 à 12h00**

Contact :

violetta@haybachdban.org

06.03.29.89.98

PARIS**Mercredi : de 17h00 à 18h30****Vendredi : de 17h à 18h30****Samedi : de 10h30 à 12h00**

Contact :

informations@lpdao.org

06 28 13 82 33